

## Les seigneuries de Crozon et de Gouandour

Sans le cartulaire de Landévennec, qui a été constitué aux alentours du XI<sup>e</sup> siècle, nous n'aurions aucune documentation sur l'histoire de la presqu'île de Crozon au haut Moyen Âge. Cette histoire ne sera d'ailleurs jamais bien connue, du fait de la disparition des archives<sup>1</sup>.

Nous savons cependant, grâce à des découvertes archéologiques, que la région a été occupée à l'époque gallo-romaine et que les populations qui suivirent s'établirent sur les mêmes sites. C'est ainsi que saint Guenolé, venant de Tibidy, fonda son monastère en un lieu où l'on peut dans les ruines actuelles retrouver des vestiges de constructions préexistantes.

Si nous reprenons les chartes dans l'ordre où elles nous sont parvenues, nous pouvons constater que c'est d'abord à partir de l'est de la presqu'île que les comtes de Cornouaille ajoutèrent progressivement des terres au domaine de l'abbaye de Landévennec, de Châteaulin à Trégarvan. Ce furent Telgruc – sauf Lanloebon (Lanjulitte) – et Argol (qui comprenait alors Landévennec) dans sa totalité. Les donations à saint Guenolé passèrent ensuite, le long de la mer, d'Hirgars à Roscanvel d'une part, de Tréboul à Morgat et au cap de la Chèvre d'autre part. Quoi qu'il en soit, il est difficile de déceler les raisons qui présidèrent à ces donations : restitutions, souci de se débarrasser de terres improductives, ou pardon de quelque méfait ?

Les donations citées dans le cartulaire suggèrent que deux seigneuries sont en germe : celle de Rosmadec, sous le nom de Lanloebon (Lanjulitte), qui évoluera de manière indépendante, et celle de Hirgars, qui ne cessera pas de dépendre de Crozon. À quoi s'ajoutera de bonne heure celle de Poulmic<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> H. BOURDE DE LA ROUGERIE, «Liste des juridictions exercées au XVII<sup>e</sup> siècle et au XVIII<sup>e</sup> siècle dans le ressort du présidial de Quimper», dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LVII, 1930, p. 93-131 (p. 103-105).

<sup>2</sup> A. DE LA BORDERIE, *Cartulaire de l'abbaye de Landévennec*, t. 1, Rennes, 1888, XI-218 p. (p. 141-143).

À l'époque de la rédaction du cartulaire, Crozon passa sous la domination d'un certain Rivalen, le premier seigneur connu, qui maria sa fille Onwen en 1030 à l'évêque de Quimper Orscant, frère du comte de Cornouaille Alain Caniart. Lorsqu'Orscant mourut en 1064 ou 1065, son plus jeune fils hérita de Crozon qui devint ainsi l'apanage des cadets de Cornouaille et le resta jusqu'aux environ des années 1150. Il se trouva alors entre les mains des cadets de Léon qui devaient en garder la seigneurie jusqu'en 1363, lorsque Jeanne de Léon, héritière de Crozon et de Quemenet Even, dans le Porzay, épousa Jean de Rohan. Leurs descendants devaient y résider jusqu'en 1623, année où la seigneurie fut vendue à Sébastien de Rosmadec, alors baron de Molac, dans le Vannetais, dont la famille après avoir quitté la presque île s'était enrichie par des alliances judicieuses et se tournait alors vers la spéculation<sup>3</sup>.

Pendant ce temps, la seigneurie de Poulmic, tout en restant inféodée à celle de Crozon, s'était développée. Le premier personnage connu de la famille qui prit le nom de Poulmic est Gautier, né en 1150, majeur au moment de la fondation de l'abbaye de Daoulas, avec laquelle les communications étaient faciles par mer. Après lui on cite plusieurs chevaliers bannerets, Jean Poulmic qui accompagne Guiomarch de Léon à la croisade en 1239, puis un gouverneur de Quimper, un abbé de Daoulas en 1352, puis un gouverneur de La Roche-Derrien et un abbé de Landévennec jusqu'en 1426. Le dernier de la lignée, Jean V, gouverneur de Quimper, puis ambassadeur en Castille fut tué par les Anglais au siège de Saint-James-en-Beuvron à la frontière normande. Sa fille Marie devait épouser plus tard, en 1459, Olivier du Chastel. La maison de Poulmic survécut cependant jusqu'en 1822 dans sa branche cadette<sup>4</sup>.

Originaire de Kersaint-Trémarzan, la famille Du Chastel, la plus puissante de Bas-Léon, fut, grâce à ce mariage, possessionnée dans la presque île pendant presque un siècle. On doit attribuer à Marie du Poulmic, à Olivier du Chastel et à leur fils Tanguy, époux de Marie du Juch, des donations dans les environs de Tréboul-Crozon à la fabrique du Juch et d'autres dans le cap de la Chèvre en faveur des chanoines de la collégiale de Trémarzan. Nous connaissons avec assez de précision ces biens qui furent saisis comme biens nationaux pendant la Révolution. À Tanguy devait succéder Guillaume, connu par le victorieux combat naval qu'il livra aux Anglais devant Saint-Mathieu et dont la fille Anne du

<sup>3</sup> H. BOURDE DE LA ROUGERIE, *op. cit.* P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, t. 2, Mayenne, 1970, rééd., p. 425. VULSON DE LA COLOMBIÈRE, *Généalogie de la maison de Rosmadec*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1644, 48 p.

<sup>4</sup> P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, p. 425. FRÉMINVILLE, *Antiquités du Finistère*, II, Brest, 1835, 541 p. (p. 497-501).

Chastel fit passer Poulmic dans la maison de Ploec, originaire de l'évêché de Saint-Brieuc<sup>5</sup>.

Vincent de Ploec est connu comme l'un des chefs de la Ligue, ce qui explique que sa fille Anne ait épousé un de ses compagnons d'armes, Jean de Goulaine, d'une famille originaire du comté nantais, qui était baron du Faouet dans le Vannetais et ne cessa de guerroyer jusqu'à son mariage. Il se retira alors au Poulmic après l'avoir rendu habitable, puisque la presqu'île avait été dévastée par les bandes armées de tous les partis de 1590 à 1594. Ce sont les ruines de leur château qu'a pu voir le chevalier de Fréminville<sup>6</sup>. Le ménage y éleva une nombreuse famille, d'au moins dix enfants, dont plusieurs moururent en bas âge. Quatre filles entrèrent en religion chez les bénédictines du Calvaire. Des deux fils, Gabriel devait hériter de la baronnie du Faouet, l'autre fut tué au siège de La Rochelle.

La seigneurie passa alors à la troisième des filles, Claude, née au Poulmic en 1601, qui épousa Jean du Han, conseiller au parlement, originaire de Rennes. Le ménage se montra actif dans la presqu'île. Il résidait au Poulmic, où il s'était attaché un aumônier, également précepteur des enfants et pour lequel avait été construite à proximité du château une chapelle placée sous le patronage de saint Joseph. On relève encore de nos jours dans la région de nombreux blasons aux armes des époux qui en 1647 achetèrent à Sébastien de Rosmadec les biens qu'il possédait dans la presqu'île ; ainsi s'opéra la première réunification seigneuriale depuis le Moyen Âge. Malheureusement Jean du Han disparut deux ans plus tard et Claude de Goulaine se retira à Rennes où elle mourut en 1660. Leur fils, Eustache du Han, garda le Poulmic, tandis que la fille aînée hérita de Crozon, de Rosmadec et du Porzay<sup>7</sup>.

Cette époque est assez bien connue grâce aux archives du Calvaire actuel de Plouneventer, héritier des Calvaires de Morlaix et de Landerneau. La vie dans le manoir du Poulmic et ses environs y est décrite par le frère Georges d'Hennebont, capucin de Morlaix, auteur d'une *Vie d'Anne de Goulaine*, en religion Anne-Marie de Jésus crucifié, huitième enfant de la famille, née le 20 septembre 1599. Selon frère Georges, la Vierge lui apparut pour lui demander de faire connaître à Louis XIII le souhait qu'il lui consacrat son royaume, alors attaqué de toutes parts. Le roi en fut informé par le supérieur et la reine sans doute par son aumônier, qui était alors

<sup>5</sup> H. LE JANNIC DE KERVIZAL, « Histoire de Tanguy Duchastel, grand maître de France sous le règne du Roy Charles VII », dans *Bulletin de la Société académique de Brest*, 1892, p. 294-468 (p. 316-317). H. DANIEL et A.-H. DIZERBO, *La Révolution dans la presqu'île de Crozon*, Quimper, 1946, 251 p. (p. 123), et archives privées.

<sup>6</sup> J. MOREAU, *Les guerres de la Ligue en Bretagne*, Quimper, 1960, 313 p. (p. 197-208).

<sup>7</sup> F. SAULNIER, *Le parlement de Bretagne*, II, Rennes, 1909, p. 482.

Pierre Tanguy, abbé de Landévennec. C'est ainsi que la fête du 15 août a donc, du moins en partie, une origine bretonne. Anne de Goulaine mourut à Paris le 4 septembre 1653 ; le voeu du roi date du 18 décembre 1638<sup>8</sup>.

Le seigneur suivant, Louis-Hercule du Han, officier au régiment de Châteaurenault, vendit en 1696 sa terre du Poulmic à son cousin germain, François-Louis Rousselet de Châteaurenault, officier de la marine royale, qui avait épousé Marie-Anne de la Porte, fille d'Anne-Marie du Han, héritière du reste de la presqu'île, qui fut donc réunifiée à nouveau<sup>9</sup>.

De par sa carrière, Châteaurenault était condamné à une existence mouvementée. Originaire de la région de Blois, il fut d'abord affecté à Toulon, puis nommé à Brest en 1673, fit campagne dans l'Atlantique, en particulier au service du roi d'Espagne. Maréchal de France en 1703, gouverneur de Bretagne en 1704, il mourut à Paris en novembre 1716, laissant le souvenir d'un caractère difficile. De ses séjours à Crozon, il ne reste pas de témoignages. Seul, le chevalier de Fréminville nous rapporte que lorsqu'il séjournait au Poulmic ou dans le voisinage, il faisait évoluer des vaisseaux en rade de Brest à l'aide de signaux flottants. On le voit parrain une seule fois, chez des voisins du manoir.

Le maréchal eut trois fils. L'un fut tué à Velez-Malaga (1704). Le cadet, Emmanuel, qui succéda à ses parents, fut capitaine de vaisseau et lieutenant général au gouvernement de Bretagne. De son mariage avec une Montmorency, il eut une fille Marie-Sophie, qui devait épouser à Paris en 1746 le comte Charles-Henri d'Estaing qui, alors officier de l'armée de terre, demanda à passer dans la marine. Les époux abandonnèrent la Bretagne pour Paris, y menèrent une vie désordonnée qui compromit rapidement une fortune qui était considérable. Il est vrai que la comtesse commença à perdre la raison à partir de 1755, ce qui amena le comte à demander une séparation de biens qui lui fut accordée l'année suivante. Elle finira ses jours sur les terres de l'Hospice-Beaujon, sans descendance, le 4 février 1792, entourée de 18 domestiques, dans un parc de 9 ha. Entretemps, le Poulmic était géré par un fermier général et des régisseurs qui en firent leur profit<sup>10</sup>.

Lorsque le comte fut guillotiné en avril 1794, cet héritage important ne fut pas saisi comme bien national, en raison de la séparation des biens de 1756. Il en résulta un partage général des biens entre les membres de la famille du Han qui les conservèrent jusqu'en 1829. Leur vente se déroula

<sup>8</sup> Archives du Calvaire de Plouneventer. M. SIMON, «Anne de Goulaine et le voeu de Louis XIII», dans *Chronique de Landévennec*, 87, 1996, p. 105-112.

<sup>9</sup> F. SAULNIER, *op. cit.*, p. 722.

<sup>10</sup> P. LEVOT, ms, bibliothèque du Service historique de la Marine, cote 455 R, n° 113 ; Marquis DE CALMONT-MAISON, *Le maréchal de Châteaurenault*, Paris, 1908, passim.

alors le 1<sup>er</sup> octobre à Lanvéoc. Le Poulmic fut adjugé à Edmond Le Gentil de Quelern, un célibataire, vétéran de la campagne d'Égypte, colonel du génie, directeur des fortifications de Brest, qui avait des attaches dans la région. Le nouveau propriétaire devait s'occuper activement de son domaine jusqu'à sa mort en 1843. En 1846, Bachelot de la Pylaie écrivait : «On voit sur la pente des coteaux couverts d'arbres si nombreux qu'ils présentent sur certains points comme des bois continus et d'une assez belle venue ; on doit ces plantations à M. Le Gentil de Quelern...»<sup>11</sup>. Depuis cette époque, les terres ont été divisées, rachetées par les fermiers, avant de devenir propriété de la Marine.

Ajoutons qu'à proximité du chef-lieu de la presqu'île s'était aussi développée la petite seigneurie de Gouandour, dont les archives ont en grande partie disparu. Aux alentours de 1400, Catherine de Gouandour épousa Hervé Crauzon, cadet de la maison de ce nom, qui prit le nom et les armes de sa femme. Sa lignée subsistera jusqu'à ce qu'elle tombe en quenouille avec le mariage de Gabrielle de Gouandour qui épousa Nicolas I de Moellien, avant 1599. La branche aînée de Gouandour s'était établie dans la région de Plouay dans le Vannetais, à la suite d'une alliance avec les Pluvié. Sa présence y est attestée par le souvenir de Charles de Gouandour, recteur d'Inzinzac, collaborateur du père Maunoir, mort en 1684<sup>12</sup>. La famille de Moellien devait abandonner Gouandour pour le Porzay où se trouve sa maison patrimoniale et pour la région de Gourin. À la suite de l'émigration de deux de ses membres, officiers de l'armée et de la marine, la totalité des biens de la seigneurie fut vendue par la Nation à un affairiste de Rosporden, Gaspard Pennarun (1764-1803) et resta dans sa descendance jusqu'en 1922.

Il ne reste plus rien du siège principal de la seigneurie de Crozon, qui était un petit ouvrage fortifié situé dans l'angle sud-ouest de la place de l'Église ; le siège secondaire se trouvait à l'emplacement du fort de Lanvéoc, qui fut remanié en 1774, longtemps après le don qu'en fit le maréchal de Châteaurenault au roi.

Du château du Poulmic, décrit par plusieurs écrivains, restaient encore deux pans de murs en pierre appareillée lors de la construction de la base aéronavale. Ils ont disparu.

Par contre le manoir de Gouandour existe toujours dans sa version du XIX<sup>e</sup> siècle. On a pu y relever une tour d'angle qui a permis de restituer l'as-

<sup>11</sup> P. LEVOT, *Biographie bretonne*, II, Vannes-Paris, 1852, 982 p. (p. 228-232). Nous remercions M. Conan de ses informations.

<sup>12</sup> P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, I, p. 461 ; R. KERVILER, *Bio-bibliographie bretonne*, VIII, Mayenne, rééd., 1978, p. 331-332.

pect du manoir à l'aide d'un plan de 1672 et de la description de Fréminville. Autre vestige de Gouandour, la tombe fortement bûchée qui a trouvé asile au siècle dernier dans le parc de Lescoat, grâce à l'historien Le Bastard de Mesmeur<sup>13</sup>.

Auguste-H. DIZERBO

### RÉSUMÉ

Du haut Moyen Âge à la Révolution, la presqu'île de Crozon, tout en dépendant en partie de l'abbaye de Landévennec, a été un domaine des grandes familles de Cornouaille ou du Léon, qu'il s'agisse des Rohan, des Rosmadec ou des Du Chastel. Les Temps modernes, à partir de la Ligue, amenèrent des alliances avec les milieux parlementaires et la marine royale. La Révolution entraîna l'établissement de générations bourgeoises parfois enrichies par l'acquisition de biens nationaux.

<sup>13</sup> FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 30-31. Archives privées.